

***Usage de l'agriculture dans le social :
Dispositifs, pratiques et formes d'engagement***

Kenjiro Muramatsu
Doctorant en cotutelle (ULG - SEED / UHA – GSPE)

Introduction

Je vais parler du cadre dans lequel ce travail de thèse a été mené :

- Mon sujet de recherche porte en général, depuis une dizaine d'années, sur la transformation de la place de l'agriculture et de la ruralité en rapport avec le changement social dans les pays industrialisés dont notamment l'Europe et le Japon. J'ai commencé cette thèse en sociologie en cotutelle franco-belge avec l'ULG et l'UHA en 2007.
- Je vais vous présenter aujourd'hui : cadre général de ma thèse ; éléments majeurs des analyses ; argument final.

2 Cadre général de la thèse

- L'intitulé de la thèse est le même que le titre de cette communication : « Usage de l'agriculture dans le social : Dispositifs, pratiques et formes d'engagement ».
- Ce travail consiste à établir des conditions historique, politique et sociologique pour une mise en comparaison de deux études de terrain japonaise et belge, au lieu d'une comparaison selon des critères ou des thèmes universaux préétablis.
- La première étude de cas porte sur le Centre pour la Création de « Nô-Life » qui veut dire « Vie agri-rurale » (Life, vie en anglais ; Nô, agricole ou rural en japonais). Nous l'appelons de manière courte le « Centre Nô-Life ». Il s'agit d'un projet communal de formation agricole et d'entremise de terrains agricoles en friche, lancé en 2004 par la Ville de Toyota, une ville industrielle de taille moyenne à dominante automobile située au centre du Japon. Ce projet a pour particularité de viser deux objectifs agricole et social :
 - ; 1 réduire les friches agricoles dont la surface augmente rapidement ces dix dernières années en atteignant près de 20% sur la surface agricole totale, en raison du vieillissement de la population agricole et de l'affaiblissement de la structure de production.
 - ; 2 développer, via l'agriculture à petite échelle (à partir de dix ares de terrain), des activités pour « Ikigai » (qui veut dire en japonais « le sens de la vie ») chez les salariés retraités dont le nombre augmente rapidement depuis les années 2000. J'ai mis en parallèle la politique pour la promotion d'Ikigai des personnes âgées avec le terme d'« insertion » en français, malgré leurs sémantiques

assez différentes. Nous y reviendrons.

- La deuxième étude de cas porte sur l'Entreprise de formation par le travail (EFT) Ferme Delsamme. C'est un projet d'entreprise d'insertion socio-professionnelle par le maraîchage biologique, lancé en 2002 par la Ville de La Louvière, située dans la Province de Hainaut en Belgique, une ville marquée par l'industrialisation précoce, mais actuellement en déclin, qui date du milieu du 19^{ème} siècle avec le charbon, l'acier, la poterie et la verrerie. Ce projet vise, via le travail en maraîchage biologique, l'objectif de réinsertion sociale des personnes en difficulté dont principalement les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du Revenu d'Intégration, équivalent belge du RMI français (RSA depuis 2009).

- Question de départ que nous nous sommes posée sur ces deux cas :

L'agriculture est-elle en train de revêtir un sens nouveau à travers le traitement de nouvelles questions sociales marquant les sociétés post-industrielles, dont le vieillissement démographique dans le cas du Japon et le chômage de masse dans le cas de la Belgique, au-delà des cadres sectoriels tant agricole que de la politique sociale ?

D'où le choix transversal de ces deux cas dont l'un relève plutôt de la question agricole et rurale, et l'autre qui traite directement la question sociale.

- Pour répondre à cette question, nous avons adopté une double approche externe et interne : d'un côté, la contextualisation généalogique des discours politiques et dispositifs de normes (ou de normalisation) qui cadrent les situations de terrain, et de l'autre, la description ethnographique et la compréhension sociologique de la dynamique interne des actions observées sur le terrain. La contextualisation généalogique, inspirée de la méthode de Michel Foucault, a consisté à repérer, en « supposant que les universaux n'existent pas » (Foucault, 2004c), d'abord les points de transformation du mode de traitement du social comme objet politique au niveau des discours politiques et savants et des dispositifs institutionnels, et ensuite les modes de connexion historiques entre l'activité agricole et le social.

L'approche ethnographique et sociologique sur la dynamique interne de l'action, empruntée à la méthode dite « ethnographie combinatoire » proposée par N. Dodier et Is. Baszanger (Dodier, Baszanger, 1997), a consisté à élucider, à partir des données ethnographiques, les formes d'engagement des personnes et des choses dans des situations cadrées par ces dispositifs historiquement constitués et distribués. Ici, ces formes d'engagement sont considérées comme effets sociaux de ces dispositifs, mais aussi comme rapports réactifs des personnes aux normes. Cette approche vise donc l'analyse critique des normes à partir de leurs lieux d'exercice qui constituent les « réalités de terrain ».

- L'agriculture est là appréhendée comme travail de la nature et notamment comme espace d'activité concret servant de « support » ou d'« intermédiaire » à la combinaison de différentes formes d'engagement et de coordination des personnes et des choses, avant qu'elle soit définie comme support fonctionnel de finalité publique ou générale ou comme système de production économique. Cette posture méthodologique se démarque de l'approche économique qui considère l'agriculture comme système de production de la richesse, de celle fonctionnaliste parlant de la multifonctionnalité et de celle de la sociologie rurale classique qui considère l'agriculture ou le système agraire comme le fondement de la société paysanne. Ceci pour s'intéresser au sens produit réciproquement entre l'activité agricole et la dynamique socio-politique située.

3 Éléments majeurs des analyses

Passons aux éléments majeurs des analyses.

- Au niveau de la contextualisation généalogique qui concerne la première partie de la thèse, nous avons examiné successivement, sans prétendre à l'exhaustivité, le développement des discours sur l'exclusion sociale apparus depuis les années 1970, une série de nouvelles formules en matière de politique sociale et de politique de l'emploi proposées depuis les années 1990 (réforme européenne de la politique économique et sociale ; réforme de la social-démocratie comme la troisième voie britannique, l'État social actif belge, le nouveau centrisme allemand), et enfin la politique sociale du vieillissement au Japon autour du problème de la dépendance des personnes âgées. Ensuite, nous avons examiné les formes opérationnelles de la politique d'insertion en France et en Belgique, et de la politique du vieillissement dont notamment la promotion d'Ikigai des personnes âgées au Japon.

Nous présentons les éléments des analyses sans entrer dans le détail :

- problématisation de l'exclusion sociale depuis les années 1970 impliquant l'incertitude et l'individualisation des risques sociaux, par rapport à la période dite des « trente glorieuses » où l'intégration économique et sociale s'organisait autour du statut de salarié comme R. Castel l'a montré (Castel, 1995). L'exclusion n'est pas un état objectif et accidentel de personnes comme maladie, handicap et chômage, mais c'est un processus ou un état permanent de vulnérabilité touchant un grand nombre d'individus indéfinis, ce qui entraîne tout un autre mode de traitement « du social » au-delà des logiques classiques « indemnitrices » assurantielles ou assistante (Rosanvallon, 1995).
- extension de la gouvernementalité néolibérale (Foucault, 2004c) depuis les années 1990 autour de la notion du capital humain qui demande à l'individu d'être entrepreneur de soi-même. Le terme « activation » est le maître-mot des politiques sociales et de l'emploi (Barbier, 2002a ; b). Dans ce cadre, comme l'affirme clairement le Traité d'Amsterdam (1997), les politiques économiques ont

avec le fameux « Pacte de stabilité et de croissance » un statut supérieur aux politiques sociales et de l'emploi. Mais ceci tout en laissant le débat sur le régime d'Etat social entre le modèle universaliste où les droits à un revenu, à la formation et à l'emploi doivent être maintenus, et le modèle américain dit de « workfare » où le droit à l'aide sociale doit être substitué par l'obligation de travail (Barbier, 2002b).

- Nous constatons un parallélisme avec le problème du vieillissement au Japon depuis les années 1970 : passage progressif de la lutte contre l'isolement, à la lutte contre le risque dépendance par la Loi Assurance dépendance entrée en vigueur en 2000, via la mise en valeur de compétences, la prévention et l'activation de la vie sociale et économique des personnes âgées (vieillissement actif).
- Émergence de nouveaux dispositifs de traitement du social : insertion et Ikigai. Ils se focalisent sur la revalorisation socio-culturelle et professionnelle des personnes par l'activité, ce qui brouille de plus en plus la frontière entre le social et l'économique.
- Enfin, nous avons dégagé six éléments comme piste d'interprétation de ces dispositifs d'intervention et nos cas d'études sans vouloir en faire une théorie générale : individualisation (mise en avant de la figure de l'individu autonome, responsable et contractant), transversalisation (domaines d'intervention touchant le parcours de vie individuel dans son ensemble : action sociale, école, emploi, aménagement, logement, santé, culture etc.), territorialisation (unité d'intervention décentralisée et centrée sur le milieu de vie des personnes), psychologisation (action sur la disposition de la personne), corporalisation (la disposition et le corps à mobiliser par l'« activité »), spatialisation (espace d'activité servant d'intermédiaire entre la proximité et la distance)...

Les cas du Centre Nô-Life à Toyota et de l'EFT FD montrent donc deux processus de concrétisation de ces dispositifs.

- Ensuite, pour compléter la recherche généalogique des dispositifs de l'agriculture du social, nous avons examiné successivement les modes de connexion entre l'activité agricole et le social qui sont apparus depuis le 19ème siècle autour de la France. L'usage de l'agriculture dans le social n'est pas une simple invention contemporaine et spontanée, mais s'inscrit dans un champ d'activités constitué dans une longue durée avec une faiblesse de visibilité et de légitimité.
- Colonie agricole (Foucault, 1975 et al.), colonie familiale (Jodelet, 1989) montrent deux formes contrastées d'« assistance par le travail » pour les marginaux (jeunes délinquants, malades mentaux) apparues au 19ème siècle. La première, à l'origine des centres de rééducation d'aujourd'hui, marquée par le traitement par l'enfermement, incarne le « dispositif de discipline » consistant à limiter la liberté des individus par un contrôle du corps, et la deuxième, marquée par le traitement par un milieu ouvert, intègre, selon nous, le « dispositif de sécurité » consistant à gérer les populations par un conditionnement positif (aménagement, production) de la liberté (Foucault, 2004).

Mais ces établissements n'ont occupé qu'une position marginale et mineure par rapport à la construction de l'État social au cours du 19^{ème} siècle. L'histoire de l'impossible « droit au travail », incarné par les échecs des ateliers de secours de 1789-1791, et des ateliers nationaux de 1848, confirme à la fois la permanence et la marginalité des dispositifs d'assistance par le travail par rapport à la question des droits sociaux (Rosanvallon, 1995).

- Ensuite, dans la filiation de l'assistance par le travail marquée par la tradition politique du catholicisme social, les Jardins ouvriers sont développés depuis le milieu du 19^{ème} siècle en Europe. Ils montrent une forme complexe et subtile d'articulation entre la discipline (contrôle de l'alcoolisme et de la révolte) et la sécurité (hygiénisme, régulation de la vie familiale, sociale et économique) : nous avons souligné qu'ils ont garanti aux familles ouvrières et pauvres une « autonomie relative », notion appliquée aux sociétés paysannes par H. Mendras (Mendras, 1976) : à savoir une sociabilité primaire assurée dans l'« espace autour de la maison » (Dubost, 1997) et économie de stockage et familiale qui prévient la pénurie alimentaire. Ces dispositifs ont également joué une fonction marginale et fluctuante selon les périodes historiques, mais transitoire et efficace par rapport à la construction de la société salariale et assurantielle (Castel, 1995 ; Ewald, 1986).

- Nouveaux jardins collectifs après les années 1980 : jardins d'insertion de type marchand représentés notamment par les Jardins de Cocagne en France, qui se basent sur le travail professionnalisé en maraîchage biologique et la vente des paniers de légumes aux adhérents-consommateurs ; jardins collectifs de type non marchand représentés par l'association Jardin dans tous ses états, et les jardins partagés qui se développent dans de grandes villes françaises depuis les années 2000. Ils se développent en rapport avec les nouveaux dispositifs du social qui visent l'autonomisation des individus vulnérables ou non par le travail ou par la convivialité, sans que ces deux orientations soient totalement séparées.

Le cas de l'EFT FD se rapproche des jardins d'insertion de type plutôt marchand avec la formation en maraîchage biologique et la vente des paniers.

- Enfin, les Jardins citoyens (familiaux) se développent aussi au Japon avec une redécouverte des potagers après les années 1960. Ceci comme réponse aux effets néfastes de l'urbanisation massive (bruits, pollution, manque d'espace résidentiel) et besoin de maintenir des terrains agricoles périurbains pour les foyers agricoles et les collectivités locales. Ce lien direct entre la politique des jardins familiaux et le problème agraire montre le trait original de la situation japonaise où la forêt et la montagne occupent environ 70% du territoire, et la terre agricole environ 10-15% dont le tiers touche le milieu urbain. Depuis les années 1990, les jardins citoyens sont de plus en plus reconnus publiquement en élargissant le cadre au-delà du loisir urbain en termes d' « amélioration de l'environnement urbain » et de « développement rural ». Il y a aujourd'hui environ 3000 jardins au Japon dont la moitié se trouve dans la région de Tôkyô et ses environs (Kantô), ce qui est largement

inférieur à la France où il reste aujourd’hui environ 150 000 jardins familiaux. Mais plus récemment, il y a également de plus en plus de demandes dans les domaines « du social » (écoles, formations, réhabilitation physique et mentale des personnes en difficulté ou handicapées etc.)

Le cas du Centre Nô-Life prolonge dans le territoire de Toyota une série de projets de jardin ou d’horticulture mis en place depuis la fin des années 1990 (jardins familiaux, centre horticole pour les personnes âgées, formations pour les personnes âgées rurales et urbaines).

Enfin, comment ces nouveaux dispositifs de l’« agriculture du social » agissent-ils par rapport à cette nouvelle visée du social que nous qualifions d’« autonomisation » ? Comment répondent-ils à l’incertitude grandissante marquée par la désaffiliation sociale et la vulnérabilité de masse (Castel, op.cit.) ?

- Au niveau de l’approche ethnographique et sociologique qui concerne la deuxième partie de la thèse, nous avons analysé la dynamique interactive qui se déroule à l’intérieur des situations des deux cas d’études, par l’enquête ethnographique et l’élucidation des formes d’engagement des personnes agissant dans les espaces d’activités concrets des opérations. Si ces espaces sont irréductibles tant aux effets de relations sociales antagonistes, qu’à la fonction allant de soi de l’action publique, il s’agit en particulier d’analyser les raisons et les manières d’agir des opérateurs de terrain (coordinateurs, formateurs, travailleurs sociaux etc.) et des stagiaires en rapport avec les choses qui se trouvent dans les dispositifs, dont les normes, les procédures, la structure spatiale, les différentes formes d’activité telles que la formation, l’accompagnement social, la recherche de l’emploi et l’activité agricole.

- Quelques éléments essentiels de l’analyse de terrain :

D’abord, au niveau des normes institutionnelles, nous avons dégagé les trois logiques de légitimité et de cadrage à partir des discours politico-institutionnels : logique patrimoniale visant la construction d’un bien public local (Lascoumes, Le Bourhis, 1998) ; logique du social visant à aider à la détresse de personnes (insertion des personnes en difficulté, Ikigai des personnes âgées) ; logique du calcul du coût d’intervention visant la rationalité économique des actions publiques. Mais ces trois logiques sont peu compatibles entre elles : Les critères demandés au niveau institutionnel sont souvent quantitatifs et chiffrés, tels que, pour le Centre Nô-Life, la surface agricole louée par les stagiaires, et pour l’EFT FD, le chiffre d’affaires, le nombre des stagiaires mis à l’emploi, le déficit financier etc.. Ces critères de jugement économiques traduisent mal la réalité du terrain de l’opération où prime le travail de face-à-face entre les opérateurs et les usagers, et ils créent sur le terrain une tension morale et déontologique. Les opérateurs du Centre Nô-Life et de l’EFT FD disent ainsi :

- « *Le jardinage est surtout adapté à l’usage individuel du temps. (...) Ce qu’il faut, c’est un*

"asoberu space" (*espace où le public peut se divertir librement*)". (...) *S'il y avait, 100, 200 nouveaux agriculteurs installés par an, ce serait plus convaincant. Mais il est encore faiblement convaincant de dire que quatre hectares de terrains sont mis en valeur par vingt personnes en un an. Même si nous disons que dix ans plus tard, ce serait multiplié par dix, et que nous contribuons ainsi à la conservation des terrains agricoles.* (Enquêteur : *Enfin, c'est le chiffre qu'il faut finalement afficher ?) Oui, car il n'y a rien d'autre* » (Coordinateur du Centre Nô-Life)

- « *Nos valeurs d'entreprise de formation, je trouve qu'elles sont de moins en moins rencontrées par les valeurs du CPAS. Et ça c'est quelque chose (qui) m'inquiète, parce qu'on met à mal le fonctionnement de l'EFT, non pas au niveau politique communale, parce que ça j'ai encore eu des échos comme quoi on continue à développer la ferme, la ferme est un outil d'insertion très important, mais, je sens une certaine réticence qui est, tout simplement expliquée par le fait que ça coûte cher.* » (Coordinateur général de l'EFT FD)

- « *Ca nous démotive. Ca nous démolit d'une certaine façon. On ne voit pas notre investissement.* » (Coordinatrice sociale de l'EFT FD)

Notre analyse des engagements dans les espaces opérationnels des actions réinterroge également la pertinence de ces logiques institutionnelles, ainsi que le facteur sociologique de la légitimité faible de ces projets par rapport aux champs concernés (action sociale, économie, syndicat ouvrier, école, éducation permanente, agriculture et alimentation bio), sans réduire leur mode de fonctionnement aux jeux des positions sociales.

Du côté des opérateurs, nous avons surtout souligné la coexistence des deux régimes d'action modélisés par Ph. Corcuff : régime machiavélien et régime de compassion.

Dans le premier, la démarche tactique-stratégique d'actes menés selon un calcul des fins et des moyens est associée à des contraintes de justification publique. Tandis que dans le deuxième, les personnes sont engagées dans une responsabilité infinie vis-à-vis de la détresse d'autrui et où la dimension de calcul entre les fins et les moyens disparaît.

Dans les deux cas d'étude, les personnels dont notamment les coordinateurs généraux, combinent le régime machiavélien et le registre de justification civique pour maintenir une autonomie au niveau de la gestion des activités de leurs entreprises vis-à-vis de la pression de l'autorité administrative.

Dans le cas de l'EFT FD, cette combinaison de régimes d'action s'étend au régime de compassion au côté des travailleurs sociaux (coordinatrice sociale et coordinateur pédagogique) qui doivent traiter tous les jours et face-à-face les problèmes de la vie de chaque stagiaire en dépassant les rapports contractuels.

Du côté des stagiaires, dans le cas du Centre Nô-Life, différents modes de combinaison de motifs de participation à la formation ont été constatés : familial (conservation de biens et de liens familiaux) ; individuel (passion, santé, prise d'initiative) ; économique (revenu complémentaire ou principal,

lancement d'une nouvelle entreprise familiale) ; civique (conservation de la terre agricole pour la société). Ceci varie selon quatre catégories objectives de stagiaires : hommes, retraités salariés issus de foyers agricoles pluriactifs (30%) ; des hommes, retraités salariés issus de foyers non agricoles (30%) ; femmes à diverses situations (âgées ou non, mariées ou non, issues de foyers agricoles ou non...) (10-15%) ; jeunes hommes de 20 à 40 ans à statut précaire (10-15%).

Par ailleurs, un grand nombre des stagiaires interrogés ont exprimé un sentiment de malaise par rapport à l'orientation professionnaliste de la formation qui ne convenait pas à leurs demandes complexes.

Pour comprendre cette situation, nous avons mis en avant l'idée d'« autonomie sociale » pour caractériser le régime d'action activé chez les stagiaires, qui consiste à allier les soucis d'autonomie de soi et des rapports aux autres et au milieu de vie dans une reconnaissance éthique de leur fragilité et de leur dépendance vis-à-vis de leur environnement humain et non-humain. Ceci fait rupture avec l'idée utilitaire du capital humain. Un exemple parlant de Konno, une stagiaire, femme au foyer âgée d'environ 40 ans, après avoir élevé ses enfants jusqu'à leur entrée à l'école primaire, elle a cherché une activité extra-familiale qui ne gâche ni son espace à elle-même, ni sa vie conjugale, ni sa vie familiale. Son choix était de ne pas travailler à temps partiel comme une caissière de supermarché, mais de cultiver la terre : « (...), je me suis dit, la deuxième vie d'une bonne femme, ma deuxième vie qui me permettrait d'être avec tous sans sacrifier ma famille, en gardant un temps pour moi-même, et la liberté, ce serait ça (agriculture) » (Konno, stagiaire)

Du côté des stagiaires de l'EFT FD, nous avons d'abord constaté la coexistence de deux exigences : domestique et inspiration. Selon la modélisation de Boltanski et Thévenot, dans le premier, la personne se soumet dans un espace de contact familial et harmonieux duquel elle dépend. « (...) si on te donne le travail, il faut le faire bien. Si on me dit "GI, il faut mettre..." Je ne sais pas moi, hier, on a mis des courgettes. Il faut bien semer. Il faut comme tes courgettes, c'est pour moi. (...) Donc il faut faire le travail et, comme c'était pour moi, comme ça, ça va plus vite pour la ferme et pour tout le monde, et c'est magnifique pour tous. » ; « Moi, je travaille comme si c'était pour moi. Je suis ici depuis six mois, mais je n'ai jamais été appelé par l'assistance sociale en disant que tu faisais des bêtises » (GI, stagiaire) ; « (...) je suis très contente d'être tombée ici. Parce que, c'est comme une famille, c'est bien, tout le monde est là derrière, tout le monde s'occupe, ça m'a beaucoup aidé de me retrouver ici » (AN, salariée en insertion).

Dans le deuxième, face à des situations de vie difficiles, la personne cherche un changement ou une évasion ou une ouverture d'esprit ou une découverte de nouvelles choses dans leurs activités de formation. « Moi, j'aime pas rester dans un bureau, moi, si je dois rester quatre heures sur une journée sur une chaise, ça me... Moi, il faut que je travaille, je bouge, que je sois... Comme ça, ça va. (...) Moi, j'aime bien ici dans la terre. » (MA, salariée en insertion) ; « La nature. Découvrir la nature. Découvrir les plantes, comment elles vont pousser, travailler la terre et savoir comment ils

poussent les plantes. (...) il y en a le contact avec les gens que j'aime bien et tout, ça me permet d'ouvrir un petit peu mon esprit. Je suis un petit peu enfermé. Et ça m'aide à ouvrir l'esprit. » (LO, stagiaire). Ces deux motifs expriment un jugement critique et commun de la part des stagiaires sur le mode impersonnel, standardisé et répétitif du travail. Mais ces registres sont difficilement compatibles en raison de l'opposition entre la dépendance relationnelle et l'autonomie individuelle. D'ailleurs, même si on parle de l'autonomie de soi-même, personne ne vise à devenir un « entrepreneur » passant d'un projet à un autre, ou un « artiste » créateur « hors du commun ».

Dans cette situation, le régime que nous avons appelé d'« autonomie sociale » est également paru pertinent. Certains stagiaires expriment ainsi un changement d'eux-mêmes qui se lie à un changement de leur rapport aux autres : « *En premier, il faut se connaître soi-même. Et après, c'est de connaître les autres avec qui tu peux travailler, tu peux... (...) Je commence à découvrir moi-même, ce que je suis capable de faire* » (LO, op. cit.) « *Je suis plus sûre de moi, quand même, ouais. Parce que, avant, j'osais pas, parce que c'était mon mari qui travaillait, qui rapportait à la maison. (...) Parce que mon mari, il était quand même un peu macho et tout ça, et moi, je me laissais... Alors que maintenant, ça va plus se passer comme ça, quoi, maintenant, je me rebelle.* » (AN, op.cit.) Mais ceci comme un régime difficile à formuler, visibiliser et justifier selon un principe de justice généralisé et reconnu, pourtant susceptible de dépasser cette contradiction dépendance / autonomie.

Argument final : Travail de la nature comme support de l'éthique de la fragilité

- Dans un espace de travail de la nature et relationnel adapté à la disposition de la personne, l'individu peut (re)découvrir sa personnalité, sa capacité et son rôle et reprendre confiance en lui, réaliser une ouverture réflexive sur son milieu d'activité, l'autrui et la société. Ceci afin qu'il puisse agir de manière autonome sur son rapport entre lui-même et le monde concret qui l'entoure, et ensuite en obtenir un changement souhaitable.
- Revenons au cas des stagiaires du Centre Nô-Life où ils sont censés intégrer et continuer l'activité agricole dans leur vie après la formation, chacun étant confronté à son propre dilemme. Exemples : l'activité agricole ne pouvait être définie ni comme familiale ni comme individuelle chez les agriculteurs pluriactifs retraités ; chez les salariés retraités non agricoles, le sens de l'activité était ambigu entre la contribution civique (comme le bénévolat), le loisir ou le passe-temps et l'activité professionnelle familiale, chacun de ces termes étant insuffisant pour correspondre à la réalité ; chez les femmes au foyer, l'activité agricole devait jouer un rôle de médiateur entre différentes composantes de leur vie (dignité, éducation des enfants, soin des parents, relation conjugale, travail) ; quant aux jeunes hommes en difficulté, ils hésitaient entre la passion et la prise de risque

d'investissement dans l'activité agricole. Nous avons identifié le régime d'autonomie sociale qui traverse ces situations individuelles : il consiste à concilier pour l'individu les deux nécessités de dépendre des autres et de son environnement, et d'être autonome par son choix et son initiative, sur la base de ce que l'on peut appeler une éthique de la fragilité. Nous parlons d'une éthique plutôt que d'une morale, du fait qu'une telle démarche ne peut difficilement s'établir comme des mœurs collectives, mais définit plutôt des principes minimaux et faibles considérés comme « bons » mais pas nécessairement « obligatoires » (Ricoeur, 1990 : 200), à partir desquels chaque individu peut réfléchir et guider sa conduite. C'est en cela que sa montée en généralité dans un principe de justice est difficile à envisager, et son application requiert un travail collectif d'ajustement toujours spécifique et situé. D'un côté, le régime d'autonomie sociale est peu visible et difficile à évaluer, mais de l'autre il semble donner aux individus des repères d'action pertinents et durables pour affronter leurs risques ou états de vulnérabilité. La méconnaissance de cette compétence d'agir conduirait également à sous-évaluer l'effet important de l'action publique.

Ce type de réalité était également présent dans l'EFT FD, mais la plupart des stagiaires ne sont pas encore prêts et disposés à réfléchir et agir pour construire leur style de vie, car ils sont de plus en plus « abîmés » selon une formulation de la coordinatrice sociale, et déjà dans un « état » de vulnérabilité. Dans cet état, selon la coordinatrice sociale, il faut que le dispositif joue « *un grand rôle de resocialisation, de remobilisation, de conscientisation* » plutôt qu'une simple prévention. C'est pourquoi le temps et l'espace pour mener leur activité de maraîchage pendant la formation étaient, pour la plupart des stagiaires, peu articulés à leurs projets de vie bien déterminés, mais souvent perçus en termes d'effets fragmentaires et temporaires tels que l'évasion, le changement d'habitude, le temps « agréable », le contact humain et de la nature, l'ambiance familiale et dynamique, la fierté d'accomplir une tâche lourde. Mais en même temps, l'expérience intense de vivre et travailler avec les autres dans le travail en maraîchage suscitait chez certains stagiaires un sens de réflexion ou de découverte de soi, de sa capacité et des rapports à la nature et aux autres. Ce qui ne paraît pas anodin *a fortiori* pour les personnes sans reconnaissance sociale et en « perte de repères ». C'est ici que nous trouvons une possibilité et un germe de développement de la compétence d'autonomie sociale qui consiste à savoir agir et communiquer avec les autres et son environnement de manière autonome, tout en reconnaissant la nécessité et le degré de sa dépendance relationnelle et au milieu. Ce qui pourrait même permettre à la personne de (re)penser son projet d'avenir. Cette compétence ne se réduit pas à la simple capacité d'être entrepreneur de soi-même, car l'autonomie entrepreneuriale n'est pas forcément associée au souci de fragilité de soi et des autres, mais au souci d'utilité de soi, des autres au profit des avantages de l'entrepreneur. Le régime d'autonomie sociale semble, comme modalité du travail d'autonomisation, plus réaliste et moins coercitive que la norme entrepreneuriale d'activation qui méprise implicitement l'état de dépendance des personnes.

Références

- BARBIER, J-CI. (2002a), « Peut-on parler d'"activation" de la protection sociale en Europe ? », *Revue de sociologie française*, Année 2002, vol. 43, n° 2, p.307-322.
- BARBIER, J-CI. (2002b), « Des modèles d'insertion en Europe ? », *Les défis de l'intégration sur le marché du travail*, Communication au colloque de l'Association d'Économie Politique, Montréal, 25-26 octobre 2001 (Version neuve Janvier 2002).
- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L. (1991), *De la justification*, Gallimard.
- CASTEL, R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Fayard.
- CORCUFF, Ph. (1996), « Ordre institutionnel, fluidité situationnelle et compassion - Les interactions au guichet de deux Caisses d'Allocations familiales », *Recherches et Prévisions (CNAF)*, n°45, septembre 1996, p.27-35.
- CORCUFF, Ph. (1998), « Justification, stratégie et compassion : Apport de la sociologie des régimes d'action », Correspondances (Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain), Tunis, n°51, juin 1998.
- CORCUFF, Ph. (2005), « De la thématique du « lien social » à l'expérience de la compassion. Variété des liaisons et des déliaisons sociales », *Pensée plurielle*, 2005/1, n°9.
- DODIER, N., BASZANGER, Is. (1997), « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 38(1) : 37-66.
- DUBOST, Fr. (1997), *Les Jardins ordinaires*, L'Harmattan.
- EWALD, Fr. (1986), *L'État-Providence*, Grasset.
- FOUCAULT, M. (1975), *Surveiller et punir*, Gallimard.
- FOUCAULT, M. (2004a), Il faut défendre la société, Cours du Collège de France. 1975-76, Seuil/Gallimard.
- FOUCAULT, M. (2004b), *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France. 1977-1978*, Seuil/Gallimard.
- FOUCAULT, M. (2004c), *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France. 1978-1979*, Seuil/Gallimard.
- JODELET, D. (1989), *Folies et représentations sociales*, PUF
- LASCOUMES, P., LE BOURHIS, J-P. (1998), « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, Année 1998, vol.11, n°42, p.37-66.
- MENDRAS, H., (1976), *Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin.
- RICOEUR, P. (1990), Soi-même comme un autre, Seuil.
- ROSANVALLON, P. (1995), *La nouvelle question sociale*, Seuil.